

DEPARTEMENT
DE LA CORREZEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	12
Représentés	0
Votants	12
Votes exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1^{er} octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

1^{ère} convocation : 17/09/2024 quorum non atteint le 27/09/2024

Date de la 2^{ème} convocation : 28/09/2024

Secrétaire de séance : Christelle AUZELOUX

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Caroline PICARDA, Carine DUCHOWICZ

Conseiller absents excusés :

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir :

Conseillers absents non excusés : Yoann ROUQUIÉ, Adrien LEBAS, Franck CAMUS

OBJET : Participation de la commune au projet de classe découverte en 2025

Monsieur le Maire informe que la Directrice de l'école souhaite que ses douze élèves de CE2, CM1 et CM2 participent à une classe découverte aux Chalets des Aiguilles à CHAMONIX Mont Blanc en 2025.

Le séjour « ski au pied du Mont Blanc » de sept jours s'élève à 759 € par enfant soit un coût total de 9 108 €. Le Département finance à hauteur de 40 %, le maire propose que la commune finance à hauteur de 30 %, soit 227,70 € par enfant et au total 2 732,40 €. Le reliquat serait à la charge des familles. Le Maire demande au Conseil de délibérer sur cette proposition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de participer aux frais du séjour à Chamonix à hauteur de 30 % soit 227,70 € par enfant,

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2024

DONNE tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour traiter ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20241001-DE2024-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024
Publication : 03/10/2024